

Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Mode d'emploi

ETAPE 1

- Créer un compte sur www.moncompteformation.gouv.fr
- Vérifier que la formation que vous souhaitez suivre est éligible au CPF
- Vous pouvez vous faire accompagner par un conseiller Pôle emploi dans vos démarches.
- Vous bénéficiez sur votre CPF d'un montant financier qui vous permettra de couvrir au moins en partie le coût de la formation. N'hésitez pas à vous rapprocher du service administratif du CREPS si vous avez besoin d'un co-financement.

ETAPE 2

- Faire une pré-inscription à une de nos formations diplômantes ou à une de nos actions de Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.), sur le site du CREPS de Wattignies – Hauts-de-France

<http://www.creps-wattignies.fr/2015-12-15-09-51-56/l-offre-de-formation>

ETAPE 3

Attention : Utiliser votre CPF uniquement après avoir passé les sélections de l'entrée en formation !